

# Les ducs de Luynes, famille de France

Le château de la famille de Luynes, ouvert au public depuis 1996, domine la ville et la vallée de la Loire. Une histoire personnelle étroitement liée à celle de la commune.

La famille des ducs de Luynes est d'origine italienne : la dynastie des Alberti remonte à la haute antiquité. Elle s'est fixée à Florence au XII<sup>e</sup> siècle et devint rapidement l'une des plus puissantes familles de cette République. Elle compta déjà parmi ses membres des officiers et cardinaux dont certains frappaient déjà la monnaie. Cette grandeur provoqua l'envie et Luigi Alberti fut chassé d'Italie en 1408. Il s'installa alors dans le comtat Venaissin (actuel Vaucluse).

Son fils Thomas devint viguier royal (juge) en 1415. Le petit-fils de Thomas, Léon, épousa en 1535 Jeanne de Ségur qui possédait la terre de Luynes près d'Aix-en-Provence. Le nom d'Alberti se francisa alors en Albert, et Léon y ajouta celui de Luynes. Léon était capitaine de gens à pied et son fils Honoré fut colonel et maître de l'artillerie de Languedoc. Il servit les rois Charles IX et Henri IV. En 1578, naquit son fils Charles d'Albert de Luynes qui porta le nom de cette famille à son apogée. En effet, il devint duc et pair de France (droit de siéger au Parlement) en 1619,



Le château domine la ville. Il est désormais possible de le visiter.

puis connétable (chef suprême des armées). Il était le prédécesseur du célèbre cardinal de Richelieu. Toujours cette même année, il acheta le comté de Maillé, en Touraine, qui se composait de trois châtellenies et de 23 fiefs et lui donna son nom. Il décéda en 1621.

Dans ses descendants, on trouve deux maréchaux de France, quatre lieutenants gé-

néraux et des chevaliers de l'ordre du roi. Il y eut également Charles Philippe (érudit) et Honoré Théodoric (archéologue distingué). Paul d'Albert, évêque de Sens et cardinal au XVIII<sup>e</sup> siècle fut, quant à lui, académicien.

Les ducs de Luynes recueillirent de nombreux titres : pair de France, duc de Chevreuse et de Montfort l'Amaury, prince

de Neufchâtel, de Valengin, marquis d'Albert, de Daugeau, de Cinq-Mars, comte de Tours et de Dunois, vicomte de Châteaudun, baron de La Haye, de Langeais, de Rochecorbon, de Saint-Michel-sur-Loire et de Semblançay. Ils étaient également chevaliers d'honneur et de dévotion de l'ordre souverain de Malte.

Leur devise était « *Eo quo me*

*jura vocant et regis gloria* » (je vais là où le devoir et la gloire du roi m'appellent).

Lors de la Révolution, le 6<sup>e</sup> duc de Luynes présida l'assemblée électorale de la noblesse en 1789. Il participa à la rédaction du cahier général des doléances de l'ordre de la noblesse en Touraine et se rallia à la cause du Tiers-État. Il refusa d'émigrer et passa la Révolution sans difficultés. Le château de Luynes fut protégé par les villageois. Il finira sénateur en 1803.

Aujourd'hui, Philippe de Luynes, 13<sup>e</sup> duc du nom, continue de vivre sur son domaine et au château de Luynes, propriété familiale depuis 1619, que son père ouvrit au public en 1996. Son épouse Capucine est à l'initiative de l'ouverture des jardins situés dans les fossés du château.

Textes et photos :  
Vanessa Brunet,  
correspondante NR

Ouverture jusqu'au 6 juin.  
Château : tous les jours, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 heures.  
Jardins et chapelle : tous les jours, de 10 h à 18 heures.  
Tél. 02.47.55.67.55.

## L'aqueduc, vestige gallo-romain

Mallicum était le nom donné à la commune de Luynes pendant la période antique. Divers vestiges subsistent encore de cette période historique, notamment l'aqueduc romain mais aussi la Villa érigée au Clos de Sainte-Roselle, sur le coteau Saint-Venant.

A l'origine, 90 piles composaient l'aqueduc mesurant environ 600 mètres pour sa partie aérienne et continuaient ensuite sous terre sur plus de 1.200 mètres. Aujourd'hui, neuf de ces piles, consécutives, sont toujours reliées par huit arches et ce, à des degrés de conservation différents.

Très longtemps, on a cru que ce gigantesque ouvrage était destiné à alimenter en eau l'ensemble de la cité luynoise. Cependant, il était visiblement entièrement réservé à l'usage privé d'un bronzier, dont l'atelier était situé au clos de Sainte-Roselle.

Cette villa était originellement située sur la propriété de Mme Aldric qui a acquis le prieuré Saint-Venant en 1969. Elle comprenait deux salles de séjour séparées par une chaufferie, un grand balnéum alimenté par l'aqueduc comprenant une salle chaude et une salle tiède dallée, deux baignoires et une



L'aqueduc a de beaux restes.

grande piscine avec escalier d'accès.

« Actuellement, il ne reste plus que des vestiges de Sainte-Roselle enfouie sous un roncier sur la propriété et des morceaux

d'histoire datant des 2.000 ans passés », confie-t-elle. Il subsistait une source et trois puits autour du balnéum datant du I<sup>er</sup> siècle.

Chaque année, durant les Journées du patrimoine, Mme Aldric ouvre l'église Saint-Venant au public, nommée Notre-Dame au V<sup>e</sup> siècle et qui servait de lieu de culte à des moines. Aujourd'hui, restent visibles deux travées (le chœur ayant été détruit) inscrites aux Monuments historiques ainsi que l'escalier descendant à la source.

Le nom de Mallicum a évolué pour devenir Maillé au Moyen Age, avant que le duc de Luynes, propriétaire du fief, ne lui donne son patronyme.



L'église Saint-Venant.

## Les halles, édifice majestueux

Les halles de Luynes, sûrement construites au XV<sup>e</sup> siècle par la famille de Maillé (qui donnèrent leur nom à la commune au Moyen Age) constituent l'un des riches monuments historiques classés en 1930.

Cet édifice, bâti à l'époque où de riches marchands s'installèrent, comptait huit à dix travées, et constituait l'unique lieu de commerce. Des règles bien définies étaient établies et la famille fixait elle-même le prix des marchandises.

Dans les poutrelles, demeurent encore des fenêtres où de longues barres de traverses en bois servaient de support aux étals des commerçants. Elle comprend aujourd'hui une nef centrale et quatre travées et deux

côtés asymétriques. C'est au XVII<sup>e</sup> siècle que le second duc de Luynes fit bâtir un palais de justice nécessaire à son duché-pairie englobant plus d'un quart de la construction. Dès le début de la période révolutionnaire, ce palais de justice devint le seul lieu de siège du conseil municipal. En 1913, il fut détruit, ainsi que deux travées pour laisser place à la construction de la salle des fêtes. Un four commun derrière le monument permettait aux plus pauvres de venir cuire leur pain sur place, ainsi que toutes les autres cuissons.

Un lieu qui reprend tout son sens les mercredis soir et samedis matin où divers commerçants viennent aujourd'hui vendre leurs produits, pour le plus grand plaisir des Luynois.



Les halles étaient un lieu d'échanges.